



Placement de mes enfants, enquête en cours

Par **andrea12345**, le **01/06/2015 à 19:58**

Bonjour,rn rnMa femme a porté plainte contre-moi d'une manière mensongère, elle a dit que j'étais violent avec elle et nos enfants.rnrnPeu de temps après, elle a regretté et nous nous sommes remis ensemble, mais nos enfants ont été placés jusqu'à ce jour puisqu'il y a une enquête en cours. Ma femme est actuellement en psychiatrie pour des problèmes de santé et malheureusement nous n'arrivons plus à cohabiter.rnrnJe voulais savoir, pour la garde de mes enfants, sachant que ma compagne n'est plus capable de s'en occuper est-il mieux pour moi, ou plus avantageux, de demander leur garde maintenant, avant le divorce, donc plus facile d'avoir la garde ou après le divorce ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **02/06/2015 à 07:34**

Bonjour,rnrnVous êtes mariés ou non ? En effet, vous parlez de votre femme, puis de votre compagne et enfin de divorce. Qu'en est-il exactement ?

Par **andrea123**, le **02/06/2015 à 08:04**

Veuillez m'excuser de ma maladresse , nous sommes actuellement mariés , mais nous avons le projet de divorcer.rnrnMa question est la suivante :rnEst-il avantageux pour moi de demander la garde avant le divorce (le juge me donnera-t'il la garde automatiquement si je ne suis pas divorcé vu l'état de santé de ma femme) ou après le divorce ?rn rnSachant que ma femme est d'accord pour que je les prenne.